



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CCAS de PEIPIN

Séance du mercredi 09 avril 2025

Date de la convocation : 27/03/2025

Membres en exercice :
11

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le neuf avril deux mille vingt-cinq à 18h30, les membres du CCAS de la commune de PEIPIN, se sont réunis à la Salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Président dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L.2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Philippe SANCHEZ-MATEU, Agnès LIZANA, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

Représenté(s) : Aurélie DURAND représentée par Gisèle JOSEPH

Excusé(s) : Joëlle BLANCHARD

Absent(s) : Marie Claude PULCE

Secrétaire de séance : Dorothée DUPONT

DE_004_2025 - Objet : Adoption du procès verbal du 06 mars 2025

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 06 mars 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 09/04/2025

Frédéric DAUPHIN



Dorothée DUPONT

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de réception de l'AR: 15/04/2025
004-260401393-DE_004_2025-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 / 04 / 20 25
et publié ou notifié
le 16 / 04 / 20 25